



COMMUNE DE  
VANDŒUVRES

Vandœuvres, le 31 août 2020  
Lge 2020-2025 / CM 1

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE  
du lundi 31 août 2020 à 19h30

### Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Michael ANDERSEN (Président), Carlos BACHMANN, Sébastien BRÜNSCHWIG, Jean-Pierre GARDIOL, Niccolò GORI, Sibilla HÜSLER ENZ, Claire HUYGHUES-DESPOINTES, Véronique LÉVÊQUE, Jean-Dominique MARÉCHAL, Philippe MOREL, Jean PEYER, Catherine PICTET, Frédéric PRADERVAND, Eric PROVINI, Maria Eugenia RICCIO, Galia TURRETTINI, Jean-Louis VAUCHER

Exécutif : Mme Laurence MISEREZ, maire  
M. René STALDER, adjoint  
M. Maximilien TURRETTINI, adjoint

Excusé-e-s : --

Personnel communal : M. Christophe GENOUD, secrétaire général

Procès-verbaliste : Mme Emmanuelle MAIA

\*\*\*

Le Président souhaite la bienvenue à toutes et à tous. Il est ravi d'ouvrir ce soir ce premier Conseil municipal de la législature 2020-2025. Il accueille aussi M. GENOUD, nouveau Secrétaire général, à qui il souhaite un plein succès dans ses nouvelles fonctions.

### **1. Approbation de l'ordre du jour de la séance du jour**

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

### **2. Approbation du procès-verbal de la séance d'installation du 2 juin 2020**

Le procès-verbal était en ligne sur le site de la commune et a été transmis ce jour aux Conseillers municipaux. Ledit procès-verbal n'a pas besoin d'être formellement approuvé ; il a déjà été transmis au SAFCO afin de valider la prestation de serment des nouveaux élus.

Le procès-verbal de la séance d'installation du 2.6.2020 ne suscite ni remarque ni commentaire.

### 3. Communications du Maire et des Adjoints

Mme le Maire rappelle qu'il s'agit du premier Conseil municipal et, par conséquent, du premier acte public de cette nouvelle législature. Il est important pour l'Exécutif de présenter aux élus sa vision et sa posture. Et il s'agit surtout, selon l'attente du Conseil municipal, d'expliquer en quelques mots quel sera le mode de gouvernance. L'Exécutif souhaite s'inscrire dans le cheminement des législatures précédentes pour évoluer en proposant une nouvelle façon de gouverner qui sera bien sûr en lien avec les recommandations de la Cour des comptes. L'Exécutif s'inscrit tout à fait dans la suite de ces recommandations, qui avaient été acceptées par l'Exécutif précédent. Celles-ci sont, en réalité, l'expression des changements qui se sont opérés à tous les niveaux de la société, en particulier au niveau politique. En effet, les exigences en matière de gestion publique ont beaucoup augmenté ; les attentes, qu'elles proviennent des citoyens, des organes de surveillance ou des médias, sont aussi en augmentation, et la pression est plus grande. Pour être entendues dans ce contexte particulier et pouvoir défendre correctement les intérêts de la commune, que ce soit face au canton ou aux autres communes, et vis-à-vis des citoyens qui attendent des prestations de qualité de la part de l'Administration communale, les Autorités se doivent de respecter ces exigences de gouvernance.

Pour ce faire, l'Exécutif souhaite travailler dans la transparence, la clarté et en collégialité, et ce même si la commune se trouve encore dans un système Maire/Adjoints. Mme le Maire assume la responsabilité qui lui est dévolue, mais elle a la volonté personnelle de travailler en toute collégialité ; la plupart des décisions seront prises par l'Exécutif *in corpore*, bien que chaque magistrat ait la charge de ses dicastères. Il s'agit aussi de travailler dans le respect des compétences de chacun entre l'Exécutif et le personnel de l'Administration communale, ou le Conseil municipal et l'Exécutif. C'est là la concrétisation du travail qui a déjà été fait depuis une année en particulier au sein de l'Administration communale. Il est également nécessaire de procéder à une grande formalisation pour répondre aux attentes, que ce soit de l'Administration communale ou des citoyens. Tout ceci amène bien sûr à l'égalité de traitement, qui en découle logiquement.

L'Exécutif, qui a le but de proposer plus de clarté, a déjà commencé à établir les objectifs de la législature 2020-2025. Ceux-ci sont en lien concret avec le budget. Les Conseillers municipaux auront l'opportunité de recevoir ces objectifs en même temps que le budget. Ceux-ci feront aussi l'objet d'une publication, afin d'informer la population.

Mme le Maire salue la présence de M. GENOUD, nouveau Secrétaire général, à qui elle laissera le soin de se présenter. Avant de passer aux communications du Maire et des Adjoints sur le plan opérationnel, Mme le Maire suggère de passer à la présentation de M. GENOUD sur la répartition des tâches et compétences entre l'Exécutif et le Conseil municipal. Cette présentation découle de la volonté de l'Exécutif de clarifier les choses, et ce en droite ligne avec la volonté de gouvernance des nouveaux magistrats.

M. GENOUD évoque brièvement son parcours avant d'indiquer que la synthèse qu'il présentera ce soir sur les compétences et le fonctionnement des communes genevoises, législature 2020-2025, ainsi que le document complet, ont été élaborés par M. ZUBER, ancien directeur du Service de surveillance des communes (désormais le SAFCO). Les élus ont reçu la synthèse, plus le document complet.

M. GENOUD indique que deux cycles de formation destinés à l'ensemble des élus et magistrats des communes genevoises se dérouleront en novembre prochain. La première séance, qui aura lieu en présence d'acteurs du canton et de l'ACG, portera sur la place de la commune dans le système institutionnel genevois. La seconde aura pour thème l'aménagement du territoire, avec une présentation d'acteurs du canton et d'experts. Ce thème, qui est d'une grande complexité, est extrêmement important pour les communes genevoises.

M. GENOUD, qui propose de répondre aux questions des élus à l'issue de sa présentation, indique que le statut des communes genevoises et le régime qui dirige aujourd'hui le fonctionnement, notamment entre le canton et la commune, et entre l'exécutif et le délibératif, remontent à Napoléon. Le fait que Genève ait un système dans lequel les communes ont, comparativement aux autres communes

suisses, des compétences plus faibles vient en grande partie du fait que Genève a conservé, sur le plan institutionnel, le régime qui avait été instauré par Napoléon (fin XVIII<sup>e</sup>, début XIX<sup>e</sup>). Lorsque Genève s'est émancipée, en 1814, les Autorités de l'époque ont gardé cette tradition française, avec une surveillance qui se fait, à Genève, par le Conseil d'État. Le poids relativement faible des communes genevoises dans le système institutionnel suisse s'explique en partie par cela. Pour cette raison, certains analystes déclarent que la commune est une entité décentralisée de l'État qui n'est pas dirigée par des fonctionnaires, mais par des élus.

M. le Président ouvre la discussion en remerciant M. GENOUD pour sa présentation, concise et très claire.

M. GORI remercie à son tour M. GENOUD pour sa présentation. Il relève que les élus ont déjà eu un comportement qui n'est pas légal, ce soir, puisqu'ayant débattu sur les naturalisations en présence d'un tiers.

M. GENOUD rappelle qu'il a proposé aux commissaires de sortir. Cela dit, le débat porterait sur le débat de fond de la candidature, pas sur l'organisation du travail des élus puisque, à la demande de Mme LÉVÊQUE, il était nécessaire de protocoler la seconde partie de la séance de la commission, ce qu'il s'est proposé de faire. Quant aux dossiers de naturalisation, M. GENOUD doit, dans le cadre de ses fonctions, les réceptionner. Étant lui aussi soumis au secret de fonction, il s'exposerait, en cas de violation de celui-ci, aux sanctions prévues par le règlement du personnel.

Le Président relève qu'il n'est pas possible, actuellement, de se réunir à la Mairie dans deux salles distinctes (mesures sanitaires liées au Covid-19). Et les dossiers de naturalisation sont conservés sous clé. Les collaborateurs de l'Administration communale, tout comme les élus, sont tous liés au même secret de fonction. De plus, les commissaires n'ont ni délibéré ni préavisé sur les dossiers de naturalisation, ce soir. Aussi la présence de M. GENOUD ne lui a pas posé de problème particulier.

Mme LÉVÊQUE abonde dans le sens du Président. Si les commissaires avaient estimé que la présence de M. GENOUD était incongrue, il aurait été prié de sortir. En l'occurrence, les commissaires n'ont pas cité de noms ; ils ont simplement organisé des rendez-vous afin de rencontrer les candidats. Il n'y avait donc aucun souci de confidentialité. Il faudra effectivement que la commission s'organise, avec une partie qui se déroulera à huis clos pour l'étude des dossiers de naturalisation, et une partie qui fera l'objet d'un procès-verbal.

Sur une question de M. VAUCHER, M. GENOUD précise que l'approbation du budget a été, en raison de la situation sanitaire, prolongée jusqu'au 31.12.2020 pour toutes les communes ; cette disposition tout à fait exceptionnelle a été annoncée par le Conseil d'État. Le délai ordinaire selon la LAC court jusqu'au 15.11.

Le Président cède la parole à Mme le Maire, qui souhaite communiquer plusieurs informations d'ordre concret et opérationnel sur les événements et changements intervenus depuis le 2.6.2020.

#### Personnel de l'Administration communale

L'Exécutif a engagé un nouveau Secrétaire général, M. GENOUD, qui est entré en fonctions le 17.8.2020. Il s'agissait d'un objectif important et en lien avec les recommandations de la Cour des comptes.

Mme RIVOLLET, Secrétaire générale adjointe, a présenté sa démission courant juillet. Compte tenu de ses heures supplémentaires et vacances restantes, elle a été libérée de ses fonctions le 20.7.2020.

M. KUNZ est resté Secrétaire général a.i. jusqu'au 30.6.2020 afin d'assurer la liaison entre l'ancienne et la nouvelle législature. M. KUNZ est, depuis le 1.7.2020, redevenu mandataire de la commune afin d'assurer le suivi des recommandations de la Cour des comptes (transfert des nouvelles gouvernances au Secrétaire général, finalisation du SCI/Optimiso, différenciation entre le stratégique et l'opérationnel, etc.). Son mandat arrivera prochainement à terme.

Le départ de Mme RIVOLLET a fait ressortir la nécessité d'engager un-e assistant-e de direction rattaché-e au secrétariat général (probablement un poste à 70 %) ; l'appel à candidatures n'a pas encore été ouvert. Le besoin d'engager une personne qualifiée avec un tel profil se fait ressentir ; en effet, l'un des exposés des motifs qui seront présentés ce soir comporte une coquille que les élus voudront bien excuser.

L'Exécutif et l'ensemble de l'Administration communale déplorent le décès de M. VALOT. Une cérémonie en sa mémoire s'est déroulée le 15.7.2020 au Temple de Vandœuvres. M. VALOT et son épouse avaient travaillé de très nombreuses décennies pour la commune.

#### Petite enfance

La rentrée scolaire s'est bien déroulée.

Des travaux ont été réalisés cet été au Toboggan (jardin d'enfants). Le Toboggan a également changé de structure, suite aux travaux engagés par Mme LÉVÊQUE, Adjointe lors de la précédente législature. Le SASAJ a donné son agrément aux changements d'horaire (journée continue 8h-16h30, avec repas) de la nouvelle structure qui est fréquentée par une dizaine d'enfants.

#### Manifestations

En raison de la situation sanitaire, de nombreuses manifestations ont dû être annulées, depuis le mois de mars. Une moitié des bols à soupe du 1<sup>er</sup> août ont trouvé preneurs. Le tournoi de pétanque a eu du succès, malgré une météo mitigée. Mme le Maire remercie les Conseillers municipaux pour leur présence et leur fidélité à cet événement ; les participants étaient ravis. Le marché de Noël est actuellement en stand-by ; en effet, les normes de distanciation physique apparaissent comme peu compatibles avec l'esprit d'un tel événement. Le concours hippique de Vandœuvres s'est déroulé le week-end dernier ; les magistrats n'ont pu y assister, toujours pour des raisons sanitaires. Celui de Crête, après avoir été reporté, a malheureusement dû être annulé.

Le Président donne la parole à M. l'Adjoint.

#### Durabilité et bâtiments

M. STALDER a repris tous les dossiers de l'Esplanade, où il reste encore de nombreux points à finaliser. L'Exécutif vient de donner son aval pour l'exploitation du parking ; la mixité n'y est pas forcément évidente.

#### Environnement et durabilité

M. STALDER a déjà pris contact avec le président de la commission concernée, avec qui il reprendra les dossiers qui n'ont pas été finalisés.

Une journée Clean up Day aura lieu le 11.9.2020 ; cet événement vise à sensibiliser les enfants sur la gestion et le tri des déchets. M. STALDER y participera, ainsi que M. VAUCHER.

La distribution des P'tites poubelles vertes sera organisée.

Le Président donne la parole à M. l'Adjoint.

M. TURRETTINI relève que l'été a, pour lui, été particulièrement intense au niveau de la prise de connaissance des dossiers passés, en cours et éventuellement futurs. Comme l'a dit Mme le Maire, les objectifs de la législature 2020-2025 seront communiqués ultérieurement aux élus.

### Mobilité

Suite aux décisions de l'Exécutif précédent, le rétablissement du double sens du chemin des Peutets a été mis en place. Celui-ci est particulièrement apprécié par les riverains.

Des restrictions ont été mises en place, notamment aux chemins de la Blonde, des Tattes-Fontaines et du Dori entre 7h30 et 8h30. Certains usagers s'en sont plaints, mais pas les habitants.

### Projets

Nouvelle convention avec la commune de Chêne-Bougeries pour les APM.

Des réflexions seront menées sur la sécurité au sens large, que ce soit la sécurisation du village (cheminement du village à l'école pour les parents et les enfants pendant les heures d'école), la sécurisation des routes, la vérification de tout le réseau, notamment en zone 30 km/h, qui est un sujet de préoccupation de l'Exécutif, analyse du cimetière, etc. Le travail se poursuit, notamment en commission où beaucoup de discussions auront lieu.

Le Président propose aux Conseillers municipaux de garder leurs éventuelles questions pour le point 13 du présent ordre du jour.

## **4. Communications du Bureau**

### **4.1 Calendrier des commissions**

Le Président rappelle que les Conseillers municipaux ont tous reçu le calendrier des commissions.

### **4.2 Dates des Conseils municipaux du premier semestre 2021**

Le Président redonne les dates fixées pour les séances ordinaires du Conseil municipal pour le premier semestre 2021, qui se dérouleront à 19h30 : 25.1.2021, 15.3.2021, 19.4.2021, 17.5.2021, 21.6.2021.

L'horaire du Conseil municipal du 14.12.2020 est avancé à 18h et sera suivi du traditionnel repas de l'Escalade avec les conjoints.

### **4.3 Courriers reçus**

Le Président résume les trois courriers reçus par le Bureau.

M. et Mme Philippe et Laurence Senger évoquent la taille des haies sur la commune et leur laisser aller. Est jointe à cette lettre une copie d'un procès-verbal de la précédente législature où un Conseiller municipal évoquait cette question. L'Exécutif a déjà répondu, ce sujet étant de son ressort, et informé Mme et M. Sanget qu'il serait très attentif à la taille des haies afin que celles-ci respectent les normes légales.

M. Daniel Pineau, candidat sur la liste de l'Entente, rappelle que les Conseillers municipaux ont tous été élus avec, chacun dans le programme de sa liste, la défense des intérêts des habitants en termes d'aménagement du territoire. Le Président souligne qu'il s'agit d'un sujet qui préoccupe tous les élus et que ceux-ci y porteront une attention toute particulière. Il relève que les compétences du Conseil municipal et de la commune sont malheureusement très faibles et que le canton ne tient pas souvent compte des préavis de Vandœuvres lorsque ceux-ci sont négatifs. De plus, les recours déposés par la commune sont souvent déboutés, devant les tribunaux. Une réponse dans ce sens sera formulée.

M. Hubert Sarasin s'inquiète de la fermeture, les vendredis et samedis, du tea-room/boulangerie, et souhaiterait que la situation revienne très vite telle que précédemment (fermeture le lundi). Ce point a

été débattu au Bureau, car une réouverture, les vendredis et samedis, pourrait amener une forte fréquentation de l'établissement. À qui revient le rôle de traiter cette question ?

M. PROVINI a été contacté par cet habitant au début de l'été ; certains Vandœuvriens ou Conseillers municipaux estiment aussi que cette fermeture, de même que les fréquents changements d'horaire, ne sont pas normaux. Cas échéant, plusieurs habitants seraient prêts à signer une pétition pour une ouverture au moins le samedi, voire le vendredi.

Mme le Maire indique que la gestion du tea-room/boulangerie n'est pas du ressort des Autorités communales, bien que la commune soit propriétaire du bâtiment. Elle propose que l'Exécutif réponde à M. Sarasin sur sa demande, légitime et partagée, quant aux horaires du tea-room et de la boulangerie. Une rencontre avec le gérant est à l'ordre du jour. Les Conseillers municipaux seront informés de la suite de ce dossier.

M. PROVINI précise que le bail est conclu entre l'exploitant et la régie.

À la demande de M. GARDIOL, Mme le Maire indique que la durée du bail à loyer est, sauf erreur, de cinq ans. Quant à la question du brevet de cafetier-restaurateur dont doit bénéficier l'exploitant, l'autorisation est délivrée par l'office cantonal compétent. Cette question sera aussi évoquée lors de la rencontre avec le gérant.

Le Président pense qu'il serait intéressant de connaître l'échéance du bail dans le cas où la commune souhaiterait opérer un changement en termes d'horaires d'ouverture plus raisonnables.

## **5. Communications des commissions**

Les commissions ne s'étant pas encore réunies, le Président propose un tour de table des différents présidents par rapport au calendrier qui a été fixé.

### Aménagement du territoire (CAT)

Mme HÜSLER ENZ, présidente, confirme les horaires et dates tels que figurant sur le calendrier.

### Culture et manifestations (CCM)

Mme TURRETTINI, présidente, confirme les horaires et dates tels que figurant sur le calendrier.

### Durabilité et bâtiments (CDB)

M. VAUCHER, président, confirme les horaires et dates tels que figurant sur le calendrier. La première séance, fixée au 14.9.2020, se déroulera à 19h30 afin d'éviter une collision d'horaires avec le Bureau.

### Communication et naturalisations (CCN)

Mme LÉVÊQUE demande à chacun des nouveaux élus de transmettre à M. GENOUD, d'ici le 5.10.2020, une mini-présentation d'eux-mêmes. Celles-ci sont destinées à la présentation du nouveau Conseil municipal, qui paraîtra dans la prochaine édition de la Coquille. La photo illustrant l'article sera celle prise lors de la séance d'installation du 2.6.2020. Après un bref sondage, elle indique que la commission se réunira à 18h30.

### Routes, domaine public, sécurité (CRDPS)

M. MOREL indique que la commission se réunira à 19h15 ; le calendrier sera modifié en conséquence, confirme M. GENOUD qui encourage, pour des raisons de simplification, les Conseillers municipaux à utiliser le CMNet, où les informations sont visibles par tous.

### Sociale, sport et loisirs (CSSL)

Mme PICTET indique que la commission se réunira à 18h30 ; le calendrier sera modifié en conséquence.

Sur une intervention de M. MOREL, le Président propose, compte tenu de la composition et de la durée des différentes commissions, de laisser à leurs présidents respectifs le libre choix de l'horaire.

#### Finances et gestion (CFG)

M. ANDERSEN relève qu'il pourrait y avoir quelques conflits d'agenda avec les réunions de l'ACG. Il pourrait donc repousser l'horaire de la CFG à 19h30, Mme le Maire étant la représentante de l'Exécutif au sein de cette commission. Mme le Maire indique que le planning des réunions de l'ACG pour le 1<sup>er</sup> semestre 2021 n'est pas encore connu ; elle se permettra de proposer les modifications nécessaires à M. ANDERSEN afin de concilier ces deux calendriers.

Sur une question de M. PROVINI, M. ANDERSEN propose que le calendrier corrigé soit transmis en format paysage aux élus ; celui-ci sera consultable en tout temps sur le CMNet.

En conclusion à ce bref tour de table, le Président insiste sur l'importance que les élus, s'ils ne peuvent assister à une séance de commission, se fassent remplacer par quelqu'un de leur groupe afin que la représentation soit toujours assurée au sein des différentes commissions et que les dossiers soient correctement suivis.

Mme le Maire ajoute que les élus ont accès à tous les documents de toutes les commissions par le biais du CMNet. La transversalité de l'information et la communication ont été extrêmement améliorées.

Concernant le présent point, qui figurera systématiquement à l'ordre du jour, Mme le Maire précise que les présidents seront chargés de rédiger un compte-rendu relatant les discussions, les points et les sujets abordés lors de la séance de leur commission. Les rapports de commission, pour la plupart amenant à un vote par voie de délibération, seront rédigés par des rapporteurs.

#### **6. Communications des groupements intercommunaux et autres institutions publiques**

Le Président indique qu'il n'y a pas de communication particulière sur ce point. Les deux représentants au sein du groupement intercommunal des sapeurs-pompiers Choulex – Vandœuvres seront élus ce soir.

Mme le Maire précise, à l'intention des nouveaux élus, que les questions relatives aux groupements comme le GIAP, le SIACG, le CIDEDEC, seront traités sous ce point. Ainsi que d'autres institutions publiques, comme Communes-École, Vandœuvres ayant un représentant au sein du comité.

#### **7. Décision de l'ACG sujette à opposition des conseils municipaux**

Le Président rappelle que les élus ont tous pu prendre connaissance des décisions de l'ACG sujettes à opposition des conseils municipaux. Cette année, quelques aides supplémentaires, notamment liées au Covid-19, ont été octroyées. Le Bureau n'ayant pas reçu de résolution, le Président demande si un élu veut s'exprimer.

M. GARDIOL souhaiterait que les élus puissent avoir un rappel du rôle de l'ACG, de la manière dont elle obtient son budget et quels sont ses représentants.

Mme le Maire indique que l'ACG est un groupement intercommunal ; les représentants au sein de l'ACG sont les exécutifs communaux et toutes les décisions sont prises en assemblée générale. Les commissions de l'ACG réunissent les magistrats en charge des dicastères correspondants. Des comités sont aussi nommés au sein des autres groupements intercommunaux, tels que le GIAP ou le

CIDEC. Les magistrats sont également membres des différents fonds intercommunaux gérés par l'ACG. La dernière assemblée générale de l'ACG s'est tenue en juin dernier.

Le directeur général de l'ACG viendra, dans le cadre de la première soirée de formation que M. GENOUD a évoquée précédemment, présenter et expliquer aux élus le fonctionnement de l'ACG. Les Conseillers municipaux auront l'occasion d'avoir réponse à leurs questions.

À l'issue d'une intervention du Président, qui s'interroge sur le poids de Vandœuvres par rapport aux fonds octroyés par l'ACG, M. GENOUD précise que l'opposition des conseils municipaux doit l'être aux deux tiers des communes.

M. GARDIOL trouve personnellement délirant que le Conseil municipal doive approuver des décisions sur des dossiers qu'il ne connaît pas, car suivis par les magistrats. Pour cette raison, il s'abstiendra, voire votera contre durant toute la législature, ne voulant pas prendre position sur des sujets qu'il ne connaît pas.

M. PROVINI cite la subvention informatique, dont les montants sont conséquents. Il aurait aimé avoir plus de détails sur ce budget, par exemple.

Le Président rappelle qu'aucun élu n'ayant formellement communiqué son opposition avant cette séance, le Conseil municipal ne votera pas de résolution, ce soir. Le mécontentement des Conseillers municipaux sera en revanche dûment protocolé. Si, à l'avenir, un élu souhaitait s'opposer aux décisions de l'ACG, l'Exécutif devrait mettre à sa disposition les informations requises pour que le concerné puisse déposer, cas échéant, une motion.

#### **8. P\_DM 30-2020 – Désignation de deux membres du Conseil municipal pour représenter cette instance auprès du groupement intercommunal des sapeurs-pompiers – Choulex – Vandœuvres et rémunération desdits membres**

Le Président rappelle que ce groupement intercommunal a été créé en 2019. Le comité est composé de deux représentants de la commune de Vandœuvres, deux représentants de la commune de Choulex, un représentant de chaque Exécutif et le responsable de la compagnie des sapeurs-pompiers. Les coûts sont partagés entre les deux communes en fonction du nombre d'habitants. Le Conseil municipal doit élire les deux représentants de Vandœuvres.

Le Président est dispensé de donner lecture de l'exposé des motifs.

À l'unanimité (16 voix favorables), le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur le projet de délibération 30-2020.

Le Président propose aux candidats de s'annoncer.

Sur une question de M. PROVINI, le Président précise que le vote aura lieu soit à main levée, soit à bulletins secrets en cas de demande faite par au moins un des élus.

Les candidatures suivantes sont annoncées :

Mme HUYGHUES-DESPOINTES (EC) ;

M. GORI (EC)

M. MOREL (VOV) ;

M. VAUCHER (VE).

Le Président propose aux candidats de communiquer leurs motivations pour siéger au sein de ce groupement intercommunal.

Mme HUYGHUES-DESPOINTES indique qu'elle siège au Conseil municipal depuis longtemps et qu'elle souhaite s'intéresser à d'autres groupements, associations et intercommunalités. C'est un choix personnel de changer un peu de dicastère en rejoignant ce groupement.

M. GORI souhaiterait rejoindre ce groupement, car le métier de sapeur-pompier lui est fort méconnu. Il voudrait s'intéresser à de nouvelles choses, d'autant qu'il s'entend fort bien avec les sapeurs-pompiers.

M. MOREL a, pour sa part, une bonne connaissance du métier et des problèmes des sapeurs-pompiers, car il a officié à l'armée dans les troupes de protection aérienne. Il a participé à de nombreux exercices et activités de sapeurs-pompiers, contamination chimique et autres ; ce métier l'intéresse donc. De plus, M. MOREL a participé, comme de nombreux élus, à la fusion des deux corporations. Il est intéressé à ce titre-là de représenter Vandœuvre, au titre de ses compétences et connaissances historiques de la fusion de ce groupement intercommunal.

M. VAUCHER connaît bien la compagnie 302 et un certain nombre des sapeurs-pompiers qui la composent. En échangeant avec eux, il en apprend un peu plus sur leurs activités, leur organisation, leurs motivations et préoccupations. Leurs besoins en matériel ne lui sont pas non plus inconnus. En tant que plongeur technique, M. VAUCHER bénéficie d'une bonne expérience des équipements respiratoires. En tant qu'instructeur en soins d'urgence, il connaît l'importance du maintien et de la mise à jour des pratiques et protocoles, qui sont essentiels pour les situations d'urgence sanitaire. Finalement, en tant que membre de la CRDPS, il serait à même de faire le lien entre la commune et le groupement.

Mme LÉVÊQUE demande s'il ne serait pas judicieux d'élire, au sein du groupement, un représentant de chaque groupe politique.

M. GENOUD indique que les deux représentants doivent être élus l'un après l'autre ; il y aura donc deux votes. Faute d'une majorité absolue au premier tour, les élections aux seconds tours seront à majorité relative.

Un Conseiller municipal demande qu'il soit procédé à un vote à bulletins secrets. M. GENOUD donne lecture de la disposition de la LAC, qui nécessite deux scrutateurs.

M. PROVINI et Mme LEVÊQUE se présentent comme scrutateurs.

Les bulletins sont distribués ; puis le Président, la secrétaire du Bureau et les deux scrutateurs procèdent au dépouillement.

Le Président annonce les résultats du vote :

Nombre de bulletins distribués : 17.

Nombre de bulletins retrouvés : 17.

Nombre de bulletins valables : 17.

Majorité absolue : 9.

Sont élus à la majorité absolue :

1<sup>er</sup> siège : M. MOREL.

2<sup>e</sup> siège : Mme HUYGHUES-DESPOINTES.

Les nouveaux représentants de la commune au sein du groupement intercommunal des sapeurs-pompiers Choulex – Vandœuvres sont chaleureusement applaudis.

M. TURRETTINI relève que le Conseil municipal doit aussi s'accorder sur la rémunération des jetons de présence. Pour information, la commune de Choulex octroie CHF 100.- à ses élus.

Pour revenir sur la remarque de M. GARDIOL, une présentation PowerPoint a été transmise par l'ACG, expliquant le fonctionnement des budgets, les répartitions communales, le fonctionnement des groupements, des fonds, etc. Ce document sera à disposition des élus sur le CMNet, ce qui apportera quelques réponses en attendant plus de détails.

Plus aucune prise de parole n'étant demandée, et la rémunération des représentants telle que proposée ne suscitant pas de commentaires, le Président donne lecture de la délibération.

**DM – 0030 – 2020 - DÉSIGNATION DE DEUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR REPRÉSENTER CETTE INSTANCE AUPRÈS DU GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DES SAPEURS-POMPIERS - CHOULEX – VANDŒUVRES ET REMUNERATION DESDITS MEMBRES**

Vu l'Exposé des motifs du Maire,

vu le statut pour le groupement intercommunal sapeurs-pompiers, version du 30 septembre 2019,

conformément aux art. 30, al. 1, let. u, et 52, al. 2 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

**DECIDE**

**à l'unanimité des 16 membres présents**

1. De désigner pour représenter le Conseil municipal au sein du groupement intercommunal des sapeurs-pompiers – Choulex-Vandœuvres conformément à ses statuts :
2.
  1. **Claire HUYGHUES-DESPOINTES**
  2. **Philippe MOREL**
3. D'accorder aux membres susnommé.e.s une rémunération de 100 F par séance.

Michael Andersen  
Président

Eugenia Riccio  
Secrétaire

**9. P\_DM 31-2020 – Demande de crédit supplémentaire de fonctionnement 2020 pour la fonction comptable 54 – patrimoine administratif et la nature comptable 36 – charges de transfert de CHF 55'000 T.T.C.**

À l'unanimité (16 voix favorables), le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur le projet de délibération 31-2020.

Le Président rappelle que tous les Conseillers municipaux ont pris connaissance de l'exposé des motifs. Depuis la fin de la législature précédente, des discussions ont été menées afin de créer un jardin d'enfants à Vandœuvres ; celui-ci a pu ouvrir tout récemment ses portes. Ce projet a néanmoins nécessité des travaux de remise aux normes, qui ont été réalisés cet été afin d'ouvrir le jardin d'enfants dans les délais impartis.

Le crédit supplémentaire lié à ces dépenses (environ CHF 55'000) a été présenté aux Conseillers municipaux. Celui-ci est couvert par le remboursement du trop-perçu par l'association du Toboggan, qui a été dissoute. Il s'agit donc d'une opération financièrement neutre pour la commune.

Sur la forme, ce projet de délibération aurait dû être préavisé par la CFG. Les travaux ayant été réalisés durant l'été, le Président propose au Conseil municipal de voter la délibération 31-2020 sans que celle-ci soit renvoyée à la commission concernée. Il répète que, faute de travaux durant l'été, la commune n'aurait pas pu ouvrir le jardin d'enfants.

M. VAUCHER relève que Mme LÉVÊQUE avait annoncé, lors de la dernière réunion de la commission financière, qu'il n'y aurait pas besoin de travaux supplémentaires.

Mme LÉVÊQUE indique que ces travaux ont été exigés par le SASAJ. Une cuisine répondant aux normes d'un jardin d'enfants et d'autres aménagements (achat de mobilier, de lits, etc.) étaient nécessaires. Une visite a été organisée en mai avec le directeur technique, la responsable du Toboggan de Cologny et un cuisiniste.

M. VAUCHER faisait référence à un procès-verbal de la commission financière du mois de février, indique Mme le Maire.

Mme LÉVÊQUE précise qu'elle n'avait pas encore reçu le SASAJ. De plus, grâce à la compensation résultant de la dissolution de l'association, l'opération devait être financièrement neutre.

Le Président ajoute que si le Conseil municipal doit préavisé toute dépense en amont, il s'agissait-là d'une situation tout à fait exceptionnelle. Il propose donc de voter formellement la délibération 31-2020.

À l'unanimité (16 voix favorables), le Conseil municipal accepte de voter ce soir la délibération 31-2020.

Mme RICCIO donne lecture de la délibération 31-2020.

Mme le Maire relève qu'une légère coquille s'est malheureusement glissée entre le montant de la compensation qui figure sur l'exposé des motifs et au point 2 de la délibération. Elle propose au Conseil municipal de voter un amendement afin que cette coquille puisse être rectifiée sur la délibération.

Le Président donne lecture de la correction du point 2 telle que proposée.

À l'unanimité (16 voix favorables), le Conseil municipal accepte l'amendement proposé sur le point 2 de la délibération 31-2020.

Plus aucune prise de parole n'étant demandée, le Président propose de passer au vote de la délibération 31-2020 avec l'amendement.

**DM 0031-2020 - DEMANDE DE CREDIT SUPPLEMENTAIRE DE FONCTIONNEMENT 2020 POUR LA FONCTION COMPTABLE 54 – PATRIMOINE ADMINISTRATIF ET LA NATURE COMPTABLE 36 – CHARGES DE TRANSFERT DE CHF 55'000 T.T.C.**

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'article 51 – RAC,

vu l'exposé des motifs du Maire,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

**DECIDE**

**à l'unanimité des 16 membres présents**

1. De voter un crédit supplémentaire pour le fonctionnement 2020 de 55'000 F pour la fonction comptable 54 – Famille et jeunesse – et la nature comptable 36 – Charges de transfert.
2. De compenser cette dépense par le remboursement de l'association du Jardin d'enfants « Le Toboggan » de CHF 55'624.34 selon solde au 31.12.2019 et qui sera imputé dans le compte 5451.426.

Michael ANDERSEN  
Président

Eugenia RICCIO  
Secrétaire

**8. P\_DM 32-2020 – Nouveau règlement du Conseil municipal de la Commune de Vandœuvres**

À l'unanimité (16 voix favorables), le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur le projet de délibération 32-2020.

Le Président indique que le règlement du Conseil municipal de la Commune de Vandœuvres a été revu par une commission ad hoc lors de la législature précédente. Étaient membres de cette commission ad hoc : Mme MISEREZ, M. PROVINI, Mme ERMACORA, M. VOUTAT et M. SCHMITZ.

Le Président propose de renvoyer ce projet devant la CFG. Celle-ci recevra peut-être l'un des auteurs du règlement afin d'en discuter, le but n'étant pas de détruire tout ce qui a été fait précédemment. Les changements figurent en rouge dans le texte du règlement.

Aucune prise de parole n'étant demandée, le Président propose de passer au vote.

À l'unanimité (16 voix favorables), le Conseil municipal décide de renvoyer devant la CFG le projet de délibération 32-2020.

Le Conseil municipal

### DÉCIDE

par **16 voix favorables** **0 voix défavorable** **0 abstention**  
soit à l'unanimité.

**Le renvoi du projet de délibération 32-2020 devant la CFG.**

#### **11. P\_DM 33-2020 – Don de 25 arbres – décision (attribution : Maire – ajoint : Art 48. Lettre i)**

À la majorité (15 voix favorables et 1 abstention), le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur le projet de délibération 33-2020.

Le Président indique que la décision relative au don de 25 arbres relève des compétences du Maire. Après discussion au sein du Bureau et en concertation avec l'Exécutif, ceci dans le but d'étudier un peu plus en détail ce dossier, le Président propose de renvoyer la délibération 33-2020 devant la CDB.

Aucune prise de parole n'étant demandée, le Président propose de passer au vote.

**À l'unanimité (16 voix favorables), et bien que cette compétence relève de l'Exécutif, le Conseil municipal décide de renvoyer devant la CDB le projet de délibération 33-2020.**

#### **8. P\_DM 34-2020 – Prêt de CHF 80'000 T.T.C. à la société Albamove Sàrl exploitante de l'Auberge de Vandœuvres**

À l'unanimité (16 voix favorables), le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur le projet de délibération 34-2020.

Le Président propose de renvoyer le projet de délibération 34-2020 devant la CFG.

M. MOREL aimerait connaître le délai et le degré d'urgence sur la réponse que la commune doit apporter à cette demande. Dans ce cas, ceux-ci sont-ils compatibles avec le renvoi devant la CFG de cet objet, puis le vote du Conseil municipal ?

Mme le Maire indique que l'Exécutif avait demandé si le Bureau, et le président de la CFG, souhaitaient prévoir une réunion urgente de la CFG pour laisser la possibilité à l'Exécutif d'agir avant le Conseil municipal du 28.9.2020.

Le Président relève que si la CFG se réunit en urgence, le Conseil municipal ne pourra pas avaliser sa proposition. Cela reviendrait à autoriser l'Exécutif à agir sur un sujet que la CFG se doit d'approfondir.

À la demande de M. GARDIOL, Mme le Maire indique que tous les documents requis sont à disposition de l'Exécutif et de la CFG ; il n'y a nul besoin de mandater une fiduciaire externe pour réaliser une étude.

M. GARDIOL suggère que la CFG se réunisse très rapidement afin de prendre connaissance de ces documents.

Mme LÉVÊQUE confirme qu'il faudrait effectivement une séance extraordinaire de la CFG, puis une séance extraordinaire du Conseil municipal.

Le Président propose de renvoyer le projet de délibération 34-2020 devant la CFG ; une date sera fixée à l'issue de cette séance afin de traiter ce sujet en urgence. Un Conseil municipal extraordinaire pourra aussi être réuni en urgence.

M. MOREL rappelle que les personnes qui sollicitent un prêt sont généralement face à des échéances ; il est donc nécessaire que cette requête soit rapidement étudiée.

Le Président souligne que cette délibération nécessite le renvoi devant la CFG et une décision formelle du Conseil municipal. Celle-ci mérite mûre réflexion.

M. VAUCHER relève qu'il manque les pièces jointes à l'exposé des motifs. Celles-ci seront remises aux membres de la CFG pour des questions de confidentialité.

Mme LÉVÊQUE relève que Vandœuvres devrait peut-être avoir de nouveau son auberge communale. M. MOREL abonde dans son sens.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le Président propose de passer au vote.

**À l'unanimité (16 voix favorables), le Conseil municipal décide de renvoyer devant la CFG le projet de délibération 34-2020.**

### **13. Propositions individuelles et questions**

#### P'tites poubelles vertes

M. VAUCHER, qui relève que la distribution des P'tites poubelles vertes est très attendue par les habitants, demande si la population sera informée par le biais d'un tous-ménages et d'une annonce sur le site communal. M. STALDER le lui confirme. Mme HUYGHUES-DESPOINTES ajoute que cette information figure déjà sur le site communal ; la distribution aura lieu le 11.9.2020.

#### Retransmission sur Internet de la séance d'installation du 2.6.2020

M. VAUCHER a entendu parler de couacs sur la retransmission, par Internet, de la séance d'installation du 2.6.2020. M. GENOUD indique que M. KUNZ a suivi celle-ci en direct depuis son domicile, comme n'importe quel citoyen lambda. Mais certains semblent effectivement avoir eu des problèmes de connexion. Mme le Maire confirme que la séance a commencé un peu en retard.

#### Fonctionnement des commissions

Suite aux explications fournies par M. GENOUD sur le fonctionnement du législatif, M. GARDIOL relève qu'une commission, pour pouvoir travailler, doit recevoir des motions, des questions ou autres objets envoyés par le Conseil municipal. À ce jour, les commissions n'ont aucune liste des travaux en cours.

Et aucun objet n'a été renvoyé en commission, hormis à la CFG. Les autres commissions n'ont donc pas de raison de se réunir...

M. GENOUD indique qu'il répondra aux élus après avoir passé les dossiers en revue ; certains ont peut-être été renvoyés en commission sans avoir pu être traités avant la fin de la législature précédente.

Le Président évoque l'exemple du journal communal, qui dépend de la CCN. Le Conseil municipal devra-t-il systématiquement voter une motion pour que cette commission se réunisse ?

Selon M. GENOUD, certaines exceptions semblent légitimes pour instruire des dossiers et assurer le bon fonctionnement de la commission, comme les naturalisations.

M. MOREL explique qu'une commission peut, au Grand Conseil, s'autosaisir d'un problème relevant de son spectre d'activités et présenter une motion de commission.

Le Président relève que beaucoup de subventions dans les domaines de l'humanitaire, de la jeunesse ou des sports parviennent à la commune. Le Conseil municipal ne peut pas recevoir, puis renvoyer, cette centaine de dossiers devant les commissions concernées.

Mme le Maire précise, concernant plus particulièrement l'octroi des différentes subventions, qu'une proposition sera faite pour la prochaine année civile. Celle-ci visera à modifier le système actuel afin de correspondre aux systèmes usuels qui sont en cours dans les autres communes, avec deux dates annuelles pour l'octroi des subventions. Bien que d'accord avec M. GARDIOL concernant le fonctionnement général du Conseil municipal et de l'Exécutif, elle demande aux Conseillers municipaux de faire preuve d'un peu de patience vu les changements, dont certains sont conséquents. Elle encourage les commissions à siéger d'ici le prochain Conseil municipal, même s'il n'y a pas encore eu de propositions de l'Exécutif, de motions, de résolutions, etc.

M. GARDIOL indique que le Conseil municipal se prononce sur les dons et subventions au moment du budget. Une fois celui-ci voté, les élus n'auraient plus rien à dire.

#### Cheminement de l'école

Sur une question de M. VAUCHER relative à la modification du cheminement de l'école, M. TURRETTINI indique que les patrouilleuses scolaires informent avec régularité l'Exécutif par rapport au cheminement. L'idée de base étant, aussi en prévision d'un futur projet, de créer un chemin qui soit le plus protégé possible et le plus direct pour rejoindre l'école. Un problème se pose effectivement pour les poussettes, qui doivent faire le tour ; les travaux ont aussi engendré des soucis de sécurité.

L'Exécutif, qui a également pris connaissance des retours des parents, s'est donné jusqu'à la fin de la semaine pour récolter toutes les informations et une rencontre est prévue avec l'APM et les patrouilleuses scolaires, la semaine prochaine. L'Exécutif est conscient que la situation reste compliquée quel que soit le cheminement. En effet, le passage piéton devant la boulangerie n'est pas une solution idéale non plus. L'Exécutif, qui étudie la possibilité d'installer des aménagements visuels, reviendra très vite avec d'autres propositions.

À la demande de Mme LÉVÊQUE, M. TURRETTINI résume le cheminement actuel.

Mme TURRETTINI relève que beaucoup de véhicules stationnent actuellement sur l'Esplanade. Un des deux passages piétons n'est pas sécurisé, car la patrouilleuse scolaire est sur celui qui se trouve en face de la salle communale.

Mme le Maire indique que la dépose-minute sur l'Esplanade est tolérée. Mais le stationnement est interdit.

M. STALDER ajoute que des bornes rétractables sont prévues à cet emplacement.

Le Président relève que les places numérotées sur cette zone peuvent laisser croire que le stationnement est autorisé sur l'Esplanade.

Mme le Maire relève que ces problématiques seront évoquées lors des discussions qui seront menées par M. TURRETTINI. La question du cheminement entre le parking et le bâtiment communal devra aussi être évoquée.

#### Places de stationnement pour les animatrices du parascolaire

Mme RICCIO constate que les animatrices du parascolaire ne bénéficient pas de places de stationnement prévues et garent leurs voitures dans le parking à vélos. Pour libérer ces emplacements sans les pénaliser. Pourraient-elles bénéficier de la gratuité du parking étant donné leur faible revenu ?

M. STALDER indique que des places de parkings sont réservées aux enseignants du DIP. Mais les enseignants ne bénéficient pas de la gratuité du parking, précise Mme le Maire.

Le Président pense qu'il revient à chaque usager de s'organiser.

M. MOREL propose de renvoyer ce sujet devant la CRDPS, qui fera un retour au Conseil municipal, car la question du stationnement relève aussi de la sécurité autour de l'école. Cette discussion n'a pas lieu d'être menée ici.

La gestion du parking relève de l'Exécutif, rappelle Mme le Maire.

Selon M. GARDIOL, une motion serait nécessaire pour renvoyer formellement cet objet devant la CRDPS.

M. GENOUD indique que le point 13 de l'ordre du jour permet justement aux élus de poser des questions écrites, ou de déposer des motions, des résolutions qui pourraient être renvoyées devant la commission concernée.

Le Président propose que ce sujet fasse l'objet d'une question écrite lors du prochain Conseil municipal, si le problème n'est pas résolu d'ici là.

#### **14. Divers**

##### Éclairage du dernier tronçon du chemin de la Troupe

Mme PICTET relève que le dernier tronçon du chemin de la Troupe, qui sert à de nombreux habitants comme point d'entrée dans ce quartier, n'est pas éclairé. M. TURRETTINI transmettra cette remarque au service technique.

##### Panneaux de signalisation provisoire

M. GORI relève que les socles de certains panneaux de signalisation provisoire restent au bord des routes après les travaux, comme dans le bas de Vandœuvres. Vu le peu de lumière sur ces chemins, cela peut être dangereux. Le Président suggère de demander plus de vigilance à l'APM ; c'est à lui qu'il revient de veiller à la sécurisation des chaussées.

##### Intersection chemin de la Rippaz/chemin de l'Écorcherie

M. PEYET demande pourquoi les miroirs ont été enlevés, à cette intersection. En effet, les voies de ce secteur sont étroites. M. TURRETTINI prend note de cette question.

##### GIAP

Mme le Maire indique qu'une rencontre a été prévue avec le GIAP. Pour répondre aux préoccupations de Mme RICCIO, la question du parking sera sans doute formulée à ce moment-là.

#### **15. Dossiers de naturalisation (huis clos)**

Le Président relève qu'il a oublié d'annoncer l'annulation de ce point sur l'ordre du jour, faute de dossiers à traiter.

La séance est levée à 22h10.

Le Secrétaire du Conseil municipal

Eugenia RICCIO



Le Président du Conseil municipal

Michael ANDERSEN

